

DELIBERATION PORTANT UTILISATION DES CREDITS DU FSDIE SOCIAL

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 05 AVRIL 2022,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

PRESENTATION DU PROJET

Pour l'année universitaire 2020-2021, l'UCA a bénéficié d'un versement de 2 134 492,28 €. 9 % du produit de la CVEC sont affectés au FSDIE social, dont 60 000 € sont utilisés pour les exonérations des droits d'inscription.

Il est proposé d'affecter une partie du FSDIE social à l'achat d'ordinateurs portables, afin de compléter la flotte existante constituée depuis 2020 en période de crise sanitaire :

- 60 ordinateurs portables supplémentaires qui seront prêtés aux étudiants en situation de fragilité numérique à la rentrée universitaire de septembre 2022, afin de disposer d'un total de 460 ordinateurs portables. Cet achat représente 60 PC x 570 €, soit 34 200 €.
L'acquisition en 2022 de ces 60 ordinateurs portables supplémentaires permettra d'accroître la capacité de prêt des bibliothèques universitaires en faveur des étudiants et de compenser les 20 ordinateurs portables défectueux.
- 87 ordinateurs portables pour les composantes pour les examens de leurs étudiants en situation de handicap. Cet achat représente 87 PC x 570 €, soit 49 590 €.

Par ailleurs, en réponse aux évènements récents qui se déroulent en Ukraine, l'Université Clermont Auvergne s'engage à soutenir les étudiants et les étudiantes ukrainiens. Des demandes d'aides financières ponctuelles pourront être déposées par tout étudiant se retrouvant en difficulté financière.

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Blaise PICHON, Vice-Président Vie universitaire et conditions de travail ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1

De valider l'achat par la DOSI de 60 ordinateurs portables supplémentaires sur le budget DVU-CVEC-FSDIE social afin de pouvoir les prêter via le réseau des bibliothèques universitaires aux étudiants en fragilité numérique.

Article 2

De valider l'achat par la DOSI de 87 ordinateurs portables supplémentaires sur le budget DVU-CVEC-FSDIE social à destination des composantes pour les examens de leurs étudiants en situation de handicap.

Article 3

D'utiliser une partie des crédits du FSDIE social pour l'aide aux étudiants ukrainiens en difficulté, le cas échéant après évaluation par le service social.

Membres en exercice : 42

Votes : 24

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA
DELIBERATION 2022-04-05-01

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*